

L'Ecuellois

Bulletin d'Informations de la Municipalité d'Ecuelles
www.mairie-ecuelles.fr

Le Mot du Maire

Si le « joli mois de mai » a été chanté maintes fois, c'est surtout pour son soleil espéré auquel nous pensons. Cependant, les beaux jours revenant, c'est aussi les travaux extérieurs qui reviennent. L'entretien des pelouses et des parterres de fleurs sont les travaux de saison qui bien heureusement alternent avec les premières pauses « Barbecue » et les apéritifs détentes (avec modération) pris entre amis et voisins.

Le toujours très important « Ecuellois Spécial Budget » aura su, j'en suis sûr, vous éclairer sur cet exercice annuel. La persévérance apportée en matière de maîtrise des dépenses continue à porter ses fruits. Les investissements sont assurés sans recours à l'emprunt pour cette année encore (3ème année consécutive) et les taux d'imposition « communaux » ne subiront pas d'augmentation.

Les travaux de la salle Jean Mermoz ayant subi quelques retards, c'est au gymnase que la Municipalité recevra les nouveaux habitants, les récipiendaires de la Médaille du Travail ainsi que les lauréats du concours départemental des maisons illuminées.

Alors, pour tous ces événements, je crois que nous pouvons affirmer que ce mois est vraiment le « Joli mois de mai ».

Cordialement vôtre.
Jacques Maréchal



Antenne collective de la Résidence de Ravanne

En août dernier, nous avons évoqué dans l'Ecuellois la problématique devenue récurrente du fonctionnement de l'antenne collective qui dessert exclusivement ce lotissement. Depuis, les choses ne se sont pas arrangées. Les pannes se succèdent et sont de plus en plus fréquentes touchant différents secteurs. Quand une réparation se fait d'un côté, c'est l'autre côté qui a des problèmes. A titre indicatif, à l'heure où ces lignes sont écrites, une nouvelle panne frappe la rue du Rouge Pigeon pour laquelle nous venons de recevoir un devis de 650 euros. Bien sûr la réparation va être effectuée, mais depuis le début de l'année 2006, nous arrivons à un coût de 2850 euros, et l'année n'est pas finie ! Cette antenne qui a maintenant 20 ans est obsolète. Le relais TV de Saint Mammès n'étant déjà pas au « TOP », ce n'est pas cette antenne qui aide à une meilleure réception.

Tout serait à changer, de l'alimentation aux démodulateurs en passant par les amplificateurs. De plus, les réseaux sont souterrains, passant sous les chaussées et à travers les propriétés. Tout serait à refaire. Les engagements financiers en vue d'un changement des réseaux et autres matériels (quelques millions -voire dizaines de millions- d'euros) seraient hors de propos au regard d'un matériel et d'une conception d'origine complètement dépassés.

A la résidence de Ravanne, toutes les restrictions de pose d'antennes individuelles ou de paraboles ont été levées et nous ne pouvons qu'inciter les résidents à s'équiper d'une manière individuelle d'autant qu'un certain nombre de personnes n'a pas attendu cet article pour le faire.

Afin de faciliter cette évolution pour la réception des programmes télévisuels, nous avons pris contact avec l'établissement Muzart à Moret s/Loing qui fera une remise à toute personne de la résidence voulant s'équiper individuellement quelque soit le type d'équipement choisi.

Tant que cela sera possible, nous continuerons à « réparer » cette antenne (surtout à l'approche de la coupe du Monde de Football) en souhaitant ardemment qu'elle ne nous « lâche » pas brutalement.

Il nous a semblé souhaitable et nécessaire de vous informer d'une évolution qui, de toute évidence, ne va pas dans le bon sens.

RECENSEMENT ARMEE (COMMUNIQUE)

Les filles et les garçons de nationalité française doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois suivant leur 16^{ème} anniversaire.

Le recensement est un acte citoyen volontaire qui donne des droits (participation à la journée d'appel de préparation à la défense, inscriptions aux examens et concours soumis à l'autorité de l'Etat dont le permis moto et auto).

ERRATUM

Dans le guide municipal (page 44), nous avons oublié de mentionner les nom et adresse du Collège du secteur d'Ecuelles :

Collège Alfred Sisley
Rue du Gymnase
77250 MORET SUR LOING
É 01.60.70.37.15

Nous présentons toutes nos excuses à nos lecteurs.

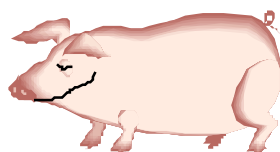


Les trottoirs d'Ecuelles

Les trottoirs d'Ecuelles ne doivent pas être un "choc culturel" pour le visiteur qui passe et encore moins une nuisance quotidienne comme nous le rappellent tous les habitants qui viennent se plaindre en mairie.

Est-ce par le manque de civisme de certains propriétaires de chiens qu'apparaissent ces désagréments que l'on pourrait qualifier de glissants ?

En attendant, à certains endroits de notre belle contrée, on marche dedans !



NUISANCES SONORES

L'utilisation **des engins à moteurs** (tronçonneuses tondeuses, et autres) est réglementée par Arrêté du Maire.

Cette utilisation est autorisée :



- du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00,
- le dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00.

Les infractions aux dispositions du présent Arrêté seront sanctionnées par des procès-verbaux établis par la Police.

Faites votre déclaration de choix de Médecin Traitant (Communiqué)

Vous avez 16 ans et plus, depuis le 1er janvier 2006, si vous n'avez pas de médecin traitant déclaré, l'Assurance Maladie rembourse vos dépenses de santé à hauteur de 60% au lieu de 70%. Ce reste à charge n'est pas supporté par votre mutuelle.

Si vous n'avez pas encore déclaré votre médecin traitant profitez d'une prochaine consultation, ou d'un déplacement à son cabinet sans consultation, pour le faire.

Remplissez, datez et signez avec lui le formulaire "déclaration de choix du médecin traitant" et renvoyez-le nous à l'adresse suivante :

Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne
77605 Marne la Vallée cedex 03

ou déposez-le dans une de nos boîtes aux lettres.

Pour obtenir le formulaire, vous pouvez :

- l'imprimer directement depuis Internet- www.ameli.fr rubrique: "formulaire"(n° du formulaire S 3704)
- le retirer dans un de nos points d'accueil (adresses consultables sur Internet rubrique : "l'Assurance Maladie dans votre département"),
- le demander par téléphone au 0 820 904 138 (0,12 cts d'euros/min).



VI DE GRENIER

Le Comité des Fêtes d'Ecuelles organise le dimanche 14 mai de 7 heures à 18 heures, un **vide grenier** dans le centre ville.

Venez nombreux pour faire de bonnes affaires !

EXPOSANTS : pour vous inscrire ou vous informer :

É 01.60.70.20.90

Date limite d'inscription : 10 mai 2006

Buvette et repas sur place.

LES FEUX... de chaumes, de branchages et tous autres brûlages sont réglementés sur la commune.

Il est rappelé qu'à partir du 01 avril et jusqu'au 30 septembre de cette année -et ceci, tant que cet état de faits sera maintenu- ces **feux sont interdits** par Arrêté préfectoral.

RENTREE SCOLAIRE 2006-2007 INSCRIPTIONS AUX ECOLES

Inscription mairie :

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire sont reçues en mairie depuis le lundi 24 avril 2006.

Se munir :

- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Renseignements au : 01 60 70 71 67

Inscription dans les écoles :

ECOLE DES LILAS (classes maternelles)

Les samedis 13 mai et 27 mai de 9h à 11h00.

Sur rendez-vous ; prendre contact avec Mme DISSAUX, Directrice de l'école des LILAS, Tél. : 01 60 70 21 55

ECOLE DE RAVANNE (classes élémentaires) :

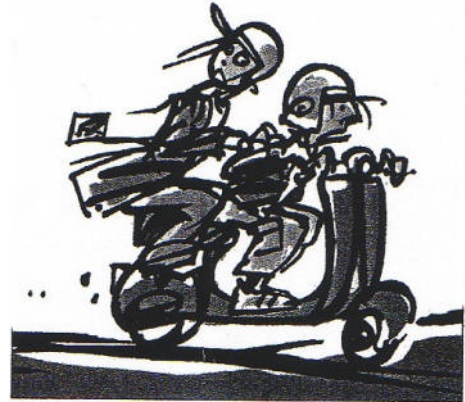
Le samedi 6 mai de 9h00 à 11h30

Sur rendez-vous jusqu'au 6 mai ; prendre contact avec Madame LEMOY, Directrice de l'école de Ravanne, Tél. : 01 60 70 54 51.

Dans les deux cas se munir :

- du certificat d'inscription délivré en Mairie
- du carnet de vaccination de l'enfant
- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile
- pour la maternelle : du certificat du médecin attestant la possibilité de vie en milieu scolaire ;
- pour le primaire : du certificat de radiation du Directeur d'Ecole si l'enfant était déjà scolarisé en primaire dans une autre ville.

Les deux roues et le port du casque
Un décret paru le 13 janvier 2006 modifie l'article R.431-1 du Code de la Route qui imposait de "porter" le casque, ce qui pouvait s'interpréter diversement.



Il est désormais précisé que "tout conducteur d'un deux roues motorisé doit être coiffé d'un casque homologué et que celui-ci doit être attaché".

Le non-port du casque est puni d'une amende de 135 euros, assorti d'un retrait de 3 points du permis de conduire.

Les particuliers doivent doter leur piscine d'un dispositif de sécurité depuis le 1er janvier 2006. (Rappel)

Les piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité (loi n° 2003-9 du 3/01/2003 relative à la sécurité des piscines).



Les piscines non closes sont celles situées à l'extérieur des bâtiments, les clôtures d'enceinte des propriétés ne constituent pas une protection au regard de cette loi.

Les piscines à usage personnel d'une famille constituent des piscines privatives à usage individuel et sont donc soumises à ses obligations.

Concernant l'impossibilité de mettre le bassin en sécurité, faute de dispositif adaptable, la loi a effectivement prévu que les propriétaires de piscines existant au 1er janvier 2004 doivent les sécuriser avant le 1er janvier 2006 sous réserve qu'existe à cette date un dispositif adaptable à leur équipement.

Dans ce cas, il appartient au propriétaire d'être en mesure de justifier qu'il n'existe aucun dispositif adaptable. La variété des dispositifs existants répondant aux exigences réglementaires paraît cependant limiter cette impossibilité à quelques exceptions.

RENDONS A ECUELLES...

... ce que "La Rep" du 24 avril avait attribué à tort à Moret.

Vous pouvez aussi retrouver Danièle Dejean dans le "Place publique" de mars 2006 où elle présente cette aide offerte à la population dans des locaux mis à sa disposition par la municipalité... d'Ecuelles !

Moret-sur-Loing ECUELLES

Rencontre avec Danièle Dejean, écrivain public bénévole

Après avoir passé dix ans comme responsable du service emploi, Mme Dejean a décidé de venir en aide à la population en devenant écrivain public bénévole.

Le métier d'écrivain public est très ancien, il remonte à l'époque de l'Égypte ancienne où la charge de scribe se transmettait de père en fils. Après la Révolution de 1789, l'enseignement se développe et l'écrivain public perd un peu de son prestige sans toutefois complètement disparaître. Danièle Dejean, après une carrière riche de vingt-cinq années passée dans le privé dans un service du personnel, puis dix ans comme responsable du service emploi de la Communauté de communes Moret- Seine-et-Loing, fait naître bénévolement dans le canton cette activité au service de tous. C'est grâce à l'obligeance de la municipalité d'Ecuelles que cette femme généreuse met toute son expérience au profit des habitants

pondait à un besoin bien réel qui n'était pas complètement satisfait.

La Rep : Qui peut faire appel à vos services ?
D.D. : Tout le monde peut me rencontrer, quel que soit son âge, sa situation personnelle, ses conditions de ressources ou son lieu de résidence. La commune d'Ecuelles met très aimablement une pièce à ma disposition derrière la mairie afin

bénévoles. En fait, les gens qui viennent me voir sont des personnes qui ne sont pas conscientes de leurs droits.

La Rep : Quelles sont les principales demandes qui vous sont formulées ?
D.D. : Principalement des démarches administratives adressées à la sécurité sociale, l'ANPE, l'ASSEDIC, le Trésor public ou

chasses de retraite et malheureusement j'en passe. Il y a deux cas de figures, les personnes qui souhaitent obtenir une réponse précise et écrite qu'ils ne parviennent pas à obtenir eux-mêmes et ceux qui n'arrivent pas à faire valoir leurs droits, malheureusement c'est beaucoup plus courant qu'on ne l'imagine. Je dois avouer que pour certains dossiers, c'est un véritable défi qu'il faut relever, tellement le système administratif en France est lourd et pas toujours à l'écoute des demandes des citoyens.

La Rep : Vous a-t-on déjà sollicité pour écrire une lettre d'amour et cela serait-il possible ?
D.D. : (sourire) Cela ne m'est encore jamais arrivé mais si



L'association O.D.E.

En collaboration avec la Municipalité, cette association met à votre disposition un atelier de

"Soutien personnalisé en langue française".

A partir du 24 avril, cet atelier, ouvert à tous, se tiendra chaque **lundi de 9h à 10h30**,

au 45, rue Georges Villette (salle derrière la mairie)

Pour tous renseignements, téléphoner le jeudi de 14h30 à 17h30 au 01.64.22.67.66



VIE DE LA COMMUNE

Informations sur les différents travaux et dossiers en cours.

SALLE MERMOZ : le crépi est en cours de réalisation. Les bardages extérieurs sont également en cours de pose.

Les travaux intérieurs de maçonnerie, d'électricité et de plomberie sont terminés. Les carrelers sont à pied d'œuvre et les peintres vont prendre prochainement le relais en réhabilitant la salle du rez-de-chaussée ainsi que le palier et certaines salles de l'étage.

Prochaines étapes :

Travaux extérieurs : mise en place de la clôture.

La réception ne sera prononcée qu'après le passage d'une commission de sécurité. Une inauguration avec remise des clefs aux associations sera ensuite organisée par la municipalité.

GYMNASSE : La transformation envisagée de la mezzanine doit être validée par les services de sécurité avant le début des travaux. A suivre...

Dates à retenir :

Anciens Combattants : lundi 8 mai

Commémoration du 61^{ème} anniversaire de la fin de la "guerre 39-45" avec dépôts de gerbes au monument aux Morts. Rassemblement à 11h face à la mairie

Comité des Fêtes : Dimanche 14 mai : Vide grenier

Samedis libérés : samedi 20 mai.

INFOS PRATIQUES

Les inscriptions pour le CLSH du mercredi durant la période scolaire sont enregistrées en mairie. Tél. mairie : 01 60 70 71 66 ou 71 67

"BEBE BUS"

Le Conseil Général met à la disposition des familles et des assistances maternelles un prêt gratuit de livres, de cassettes audio et de disques compacts, pour les enfants de moins de 3 ans.

Vous retrouverez le "Bébé bus", le **jeudi 18 mai** de 13h30 à 14h30, rue de Ravanne, sur le parking.

Déchetterie

Pour accéder à la déchetterie, il faut impérativement vous munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Ultérieurement une carte d'accès électronique vous sera attribuée.

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre):

Du lundi au vendredi, de 15 h à 19 h.

Le samedi, de 10 h à 19 h.

Le dimanche, de 10 h à 13 h.

Fermeture le 1^{er} mai.

UNITE D' ACTION SOCIALE

Pour toute information concernant ce service social, contacter le **01 60 57 22 33**.

Les permanences à la maison communale, route de l'Orvanne **sont suspendues** jusqu'à nouvelle information de la part de ce service.

SERVICES MUNICIPAUX

Téléphone Mairie : **01 60 70 55 04**

E-mail : **mairie-ecuelles@wanadoo.fr**

ACCUEIL TELEPHONIQUE :

Lundi :	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi au Jeudi :	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Vendredi :	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Samedi :	de 10h00 à 12h00

ACCUEIL AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

Lundi au Jeudi	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Vendredi	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
Samedi	de 10h00 à 12h00 pour l'état civil.

PERMANENCES DU SAMEDI :

Le samedi matin, la mairie est ouverte exclusivement pour les actes d'Etat Civil.

Un adjoint au maire est toujours présent pour d'éventuelles prises de rendez-vous :

6 mai	Serge Dumant
13 mai	Jacky Thion
20 mai	Nadine Viratelle
27 mai	Serge Dumant

Place publique – L'ECUELLOIS

Conception et réalisation : Commission Information et communication
Directeur de publication : J. MARECHAL - Impression : Mairie